

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

zones rurales Question écrite n° 92575

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur les inquiétudes du monde rural. Le 17 décembre 2015, l'association des maires ruraux de France a interpellé le Président de la République en lui proposant 10 mesures chocs pour répondre aux besoins urgents des habitants et des territoires ruraux. Il est ainsi proposé de travailler à un partenariat entre les jeunes et les communes pour favoriser l'implication professionnelle et sociale des jeunes dans la vie locale. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

#### Texte de la réponse

Dans le cadre du plan « priorité jeunesse », mis en œuvre par le gouvernement depuis 2013, deux des treize chantiers de ce plan, visent à donner toute leur place aux jeunes dans la société. En effet, l'un a pour objectif de « promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes », l'autre de « renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public ». Chacun de ces chantiers se décline en une dizaine de mesures. La participation des jeunes à la construction des politiques publiques est également un axe transversal fort de ce plan. Ainsi, le ministère chargé de la jeunesse consulte régulièrement le Forum Français de la Jeunesse (FFJ), auquel adhèrent des organisations de jeunes issus du monde rural comme le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC), et le Conseil National des Associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP). Le ministère les associe au pilotage des travaux et consultations qu'il mène en amont des comités interministériels de la jeunesse ou des bilans du plan priorité jeunesse. Il promeut auprès des ministères partenaires du plan et de ses divers interlocuteurs la participation des jeunes à la construction des politiques qui les concernent. Le FFJ et le CNAJEP ont été associés à la conception des cinq Rendez-vous de la jeunesse organisés pour préparer le Comité interministériel à la jeunesse du 3 juillet 2015. Les 1 000 jeunes réunis dans ce cadre ont échangé avec des ministres et des élus locaux et ont remis plus de 150 propositions qui ont été prises en compte par le « plan priorité jeunesse ». Le ministère chargé de la jeunesse est par ailleurs chargé de développer l'engagement des jeunes, notamment dans le cadre du service civique. L'Agence du service Civique a conventionné avec l'association des maires ruraux de France. Des guides ont été diffusés auprès des collectivités territoriales pour accompagner le développement du Service civique auprès des personnes morales de droit public. Enfin, dans les politiques qu'il met en œuvre ou sur lesquelles il exerce une influence, le ministère chargé de la jeunesse met en œuvre la représentation des jeunes dans les instances de décision. Ainsi, les comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes (CoReMob), co-présidés par le Préfet de région, le Président du Conseil Régional et le Recteur, comportent des représentants des entreprises et des jeunes. Dans ce cadre, les jeunes sont en capacité de présenter des recommandations pour la mise en œuvre d'actions concrètes en direction des jeunes voire des structures qui les accompagnent (actions d'information, de formation et d'accompagnement des jeunes). De la même façon, les jeunes sont devenus membres du comité national de l'évaluation de la garantie jeunes.

#### Données clés

Auteur: M. Jean-Luc Warsmann

Circonscription: Ardennes (3e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 92575 Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

## Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 avril 2016

Question publiée au JO le : <u>26 janvier 2016</u>, page 694 Réponse publiée au JO le : <u>3 mai 2016</u>, page 3876